

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armino (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérald, THOUÉ Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30)
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°61

**OBJET : Actualisation du
guide des procédures
internes d'achat public**

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°71 du 11 décembre 2023 approuvant le guide des procédures internes d'achat public de la commune,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint Jean en Royans de se doter d'un guide des procédures internes pour une bonne pratique dans le processus d'achat, et de l'actualiser lors des changements des seuils,

Le maire propose d'approuver l'actualisation du guide des procédures internes en annexe de la présente qui :

- propose le processus d'achat sous le seuil désormais de 60 000 € HT et rappelle les deux documents dérogatoires annexés au guide des procédures,
- rappelle les principes de la commande publique et les seuils au 1^{er} janvier 2026
- rappelle les règles de déontologie, de probité, de neutralité, d'intégrité et de confidentialité des informations tout au long du processus d'achat.

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

-d'approuver le guide des procédures internes actualisé, présenté et en annexe de la présente délibération

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

